

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006



Dénomination commerciale: Batteriepolyschutzlack Spray

Date d'établissement: 31.01.2022, Date de révision: 08.12.2023, Version: 2.0

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Dénomination commerciale
Batteriepolyschutzlack Spray

Numéro
[72650]

UFI:
YT72-30NG-N001-N3X9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes
Peinture.

Utilisations déconseillées
Ne pas utiliser à des fins qui ne sont pas prévues.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
PETEC Verbindungstechnik GmbH
Wüstenbuch 26
96132 Schlüsselfeld, Allemagne
+49 (0) 9555 80994-0
info@petec.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter immédiatement avec le Centre suisse d'information toxicologique.
Appelez 145.

Fournisseur
+49 (0) 9555 80994-0

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aérosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Aérosol 1; H229 Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

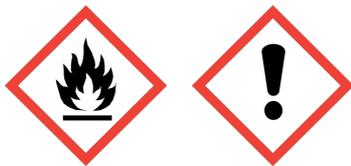
Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention(s) d'avertissement: DANGER

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale/nationale.

Contient:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane
naphta léger (pétrole), hydrotraité
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium

2.3 Autres dangers

PBT/vPvB

Aucune donnée.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

Informations complémentaires

La vapeur mélangée d'air peut créer un mélange explosif.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

3.2 Mélanges

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9 919-857-5 - 01-2119463258-33	25-50	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336	/	/
isobutane	75-28-5 200-857-2 - 01-2119485395-27	10-25	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	/	U
hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	64742-49-0 921-024-6 - 01-2119475514-35	10<15	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411	/	/
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0 927-241-2 - 01-2119471843-32	10-25	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 3; H412	/	/
propane	74-98-6 200-827-9 - 01-2119485394-21	10-25	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	/	U
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4 263-093-9 - 01-2119488992-18	2,5-10	Skin Sens. 1; H317	/	/
Acide phosphorique, esters d'iso-alkyles en C11-14, riches en C13	154518-38-4 800-484-0 - 01-2119976356-25	<2,5	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	/	/
alcools en C11-C14, iso-, riches en C13	68526-86-3 271-235-6 - 01-2119454259-32	<1	Aquatic Acute 1; H400; M = 1 Aquatic Chronic 2; H411	/	/
n-hexane	110-54-3 203-777-6 601-037-00-0	<1	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Repr. 2; H361 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411	/	/

Notes concernant les ingrédients

U	Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme "gaz sous pression" dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés: Press. Gas (Comp.) Press. Gas (Liq.) Press. Gas (Ref. Liq.) Press. Gas (Diss.) Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe I, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).
---	--

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Placer le patient en position de récupération et assurer la perméabilité des voies respiratoires. En cas d'accident ou de malaise, demander un avis médical. Si possible, montrer la fiche de données de sécurité. Ne pas intervenir si vous risquez votre santé ou si vous n'êtes pas dûment qualifié. Si l'on soupçonne que la vapeur est toujours présente dans l'air, il est nécessaire d'utiliser la protection pour les voies respiratoires (masque, appareil respiratoire isolant).

Après inhalation

Emmenez le patient à l'air frais - sortez de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin. Laisser la victime reposer dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire de la victime, pratiquer la respiration artificielle. Si la victime est inconsciente, placez-la en position latérale stable et appelez un médecin. Consultez immédiatement un médecin.

Après contact cutané

Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Si les symptômes persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante en gardant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin !

Après ingestion

Improbable. Ingestion accidentelle: Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Ne pas boire de lait ou d'alcool. Consultez immédiatement un médecin ! Montrer au médecin la fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Après inhalation**

Les évaporations peuvent causer des vertiges et une syncope. Les symptômes se produisent sous forme de maux de tête, nausées, fatigue, asthénie musculaire, vertiges, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une exposition excessive au brouillard de pulvérisation, au brouillard ou aux vapeurs peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Toux, éternuements, écoulement nasal, respiration laborieuse.

Après contact cutané

Le contact avec la peau peut causer une sensibilité. Irritant pour la peau. Démangeaisons, rougeurs, douleurs.

Après contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux. Rougeur, augmentation de la production de larmes, douleur.

Après ingestion

L'ingestion n'est pas probable, parce qu'il s'agit d'un aérosol. L'ingestion accidentelle : L'aspiration dans les poumons entraîne une toux, une respiration difficile qui peut provoquer une pneumonie chimique. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Gaz carbonique. Poudre chimique sèche. Pulvérisateur d'eau. Mousse résistante à l'alcool. Ajustez les moyens d'extinction à l'état et aux circonstances actuels.

Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, des gaz toxiques peuvent être générés ; ne pas inhaler les gaz/fumées. Produits lors de la combustion : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers**Mesures de protection**

En cas d'incendie ou d'échauffement, ne pas respirer les fumées/vapeurs. Les vapeurs peuvent créer des mélanges

explosifs en contact avec l'air. Les pulvérisateurs d'aérosol peuvent exploser dans l'incendie et s'envoler dans toutes les directions à grande vitesse. Éliminer les produits / les récipients / les contenants non endommagés de la zone de danger si cela peut se faire en toute sécurité. Refroidir l'emballage exposé à la chaleur à l'eau pulvérisée. Un chauffage excessif peut entraîner une explosion du récipient.

Équipement de protection pour les sapeurs-pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (SN EN 469:2020) (dont casque (SN EN 443:2008), bottes de sécurité (SN EN 15090:2012) et gants (SN EN 659+A1/AC:2009)) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (SN EN 137:2007).

Informations supplémentaires

Les agents extincteurs contaminés doivent être collectés et déposés selon la réglementation ; ils ne doivent pas pénétrer dans le système d'égouts.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (Rubrique 8).

Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate. Protégez les sources d'inflammation ou de chaleur possibles – ne pas fumer ! Agissez uniquement si vous êtes qualifié et si vous pouvez le faire en toute sécurité. Ne pas inhaler de vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Mesures d'urgence

Interdire l'accès aux personnes non autorisées. Empêcher l'accès au personnel non protégé.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir les informations dans "Pour les non-secouristes".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

La préparation est un aérosol, donc l'écoulement de grandes quantités de liquide de l'emballage n'est pas prévu qu'en cas de l'endommagement de celle-ci. En cas de rejet dans l'environnement, informer les autorités compétentes. En cas d'émission importante dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir les autorités responsables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Endiguer le déversement si cela ne présente pas de risques.

Pour le nettoyage

Utiliser des outils antiétincelles. Ramassez les propulseurs mécaniquement et laissez-les à l'entreprise de collecte des déchets agréée. En cas d'émission suite aux endommagements du diffuseur d'aérosols (émission d'une quantité importante) : Ne pas absorber les déversements avec de la sciure ou avec un autre matériau inflammable/combustible. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur (voir la Rubrique 13). Nettoyer la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

Autres informations

Aucune donnée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection**Mesures destinées à prévenir les incendies**

Assurer une ventilation adéquate. Gardez/utilisez hors des sources d'ignition – Ne pas fumer ! Utilisez des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Évitez les décharges statiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs en contact avec l'air. Le récipient est sous pression : protégez-le du soleil et ne l'exposez pas à une température supérieure à 50 °C. Ne le percez pas et ne le brûlez pas, même s'il est vide. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne vaporisez pas sur une flamme ou sur des matériaux inflammables.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Assurer une bonne ventilation des locaux.

Mesures de protection de l'environnement

Empêcher de dégager dans l'environnement.

Autres mesures

Aucune donnée.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Respectez les mesures définies dans le chapitre 8 de la fiche de sécurité. Porter l'équipement de protection individuelle ; v. le chapitre 8. Respecter les instructions figurant sur l'étiquette et la réglementation relative à la sécurité et à la santé au travail. Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle - lavez-vous les mains pendant les pauses et lorsque vous avez fini de travailler avec du matériel. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. Enlever les vêtements pollués et les nettoyer avant de les réutiliser. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. L'utilisation de ce produit est contre-indiquée chez les personnes asthmatiques et hypersensibles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Stocker conformément aux dispositions locales. Tenir hors de portée des enfants. Protégez contre le feu ouvert, la chaleur et les rayons de soleil directs. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Conserver à l'écart des oxydants.

Matériaux d'emballage

Emballage original. Matériaux inappropriés pour le récipient: caoutchouc butyle, NR (caoutchouc naturel), monomère éthylène-propylène-diène (EPDM), polystyrène, polyéthylène, polyacrylonitrile.

Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Conserver dans des récipients proprement étiquetés.

Classe de stockage

Classe de stockage: 2B

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Aucune donnée.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Recommandations**

Pour plus d'informations sur les utilisations identifiées, voir la sous-section 1.2.

Solutions spécifiques à un secteur industriel

Aucune donnée.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Nom	mg/m ³	ml/m ³	Valeur éphémère mg/m ³	Valeur éphémère ml/m ³	Remarques	Les valeurs limites biologiques
isobutane	1900	800	7200	3200	/	/
Butan (beide Isomeren) n-Butan [106-97-8] iso-Butan (75-28-5)	1900	800	7600	3200	ZNSKT ZNSKT	/

n-Hexan (110-54-3)	180	50	1440	400	NS, Auge	2,5-Hexandion plus 4,5-Dihydroxy-2-hexanon - 5 mg/l - U - b - N
Naphtha (Erdöl) mit Wasserstoff behandelte, schwere (64742-48-9)	300	50	600	100	ZNSKT HU	/
Propan (74-98-6)	1800	1000	7200	4000	FormalKT	/

Informations sur les procédures de suivi

SN EN 14042:2003 Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques. SN EN 482:2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances. SN EN 689+AC:2020 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

valeurs DNEL/DMEL

Pour le produit

Aucune donnée.

Pour les ingrédients

Nom	type	type d'exposition	durée de l'exposition	Remarques	Valeur
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	11.75 mg/m ³
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	3.33 mg/kg pc/jour
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets locaux	/	1.03 mg/cm ²
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	2.9 mg/m ³
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	1.667 mg/kg pc/jour
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets locaux	/	0.513 mg/cm ²
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	0.833 mg/kg pc/jour
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	77 mg/kg pc/jour
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	871 mg/m ³
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	46 mg/kg pc/jour
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	46 mg/kg pc/jour
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	185 mg/m ³
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	2035 mg/m ³
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	773 mg/kg pc/jour
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	608 mg/m ³
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	699 mg/kg pc/jour

hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	699 mg/kg pc/jour
naphta léger (pétrole), hydrotraité	ouvrier	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	871 mg/m ³
naphta léger (pétrole), hydrotraité	ouvrier	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	77 mg/kg pc/jour
naphta léger (pétrole), hydrotraité	consommateur	par inhalation	prolongé effets systémiques	/	185 mg/m ³
naphta léger (pétrole), hydrotraité	consommateur	par voie cutanée (peau)	prolongé effets systémiques	/	46 mg/kg pc/jour
naphta léger (pétrole), hydrotraité	consommateur	par voie orale	prolongé effets systémiques	/	46 mg/kg pc/jour

valeurs PNEC

Pour le produit

Aucune donnée.

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	Remarques	Valeur
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	eau douce	/	1 mg/l
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	eau (émission intermittente)	eau fraîche	10 mg/l
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	eau de mer	/	1 mg/l
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	/	1000 mg/l
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	sédiments (eau douce)	poids sec	226000000 mg/kg
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	sédiments marins	poids sec	226000000 mg/kg
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	terre	poids sec	271000000 mg/kg
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Chaîne alimentaire	oral	16667 mg/kg d'aliments

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle - lavez-vous les mains pendant les pauses et lorsque vous avez fini de travailler avec du matériel. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Le choix de l'équipement de protection individuelle dépend de l'exposition, de l'utilisation, du travail, de la concentration et du degré de ventilation.

Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Si les limites d'exposition sont déterminées pour les ingrédients du produit, il sera peut-être nécessaire d'assurer une inspection du lieu de travail afin de déterminer l'efficacité de la ventilation et des autres mesures de contrôle, à savoir d'évaluer la nécessité de l'équipement de protection respiratoire.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Assurer une bonne ventilation et une évacuation locale dans les zones à concentration accrue. Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection avec la protection de côté (SN EN ISO 16321-1:2022).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374). Respectez les instructions du fabricant concernant l'utilisation, le stockage, l'entretien et

le remplacement des gants. En cas d'endommagement ou aux premiers signes d'usure, changez immédiatement les gants. Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc faire l'objet.

Matériaux appropriés

Protection de la peau

Choisir la protection du corps en considérant les activités et l'exposition possible. Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (SN EN ISO 13688/A1:2022, SN EN ISO 20345:2022). Vêtements de protection antistatiques SN EN 1149 1:2006, 2:1998 3:2004, 5:2019), chaussures de protection antistatiques (SN EN ISO 20345:2022).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire appropriée. Portez le masque respiratoire approprié (SN EN 136) avec le filtre combiné A2-P2 (SN EN 14387). En cas de concentrations de poudre/gaz/vapeurs supérieures à la limite d'utilisation des filtres, en cas de concentrations d'oxygène inférieures à 17 % ou dans les circonstances obscures utiliser les appareils respiratoires autonomes à circuit fermé conformément à la norme SN EN 137:2007, SN EN 138:1995.

Dangers thermiques

Aucune donnée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange

Prenez des mesures pour protéger l'environnement.

Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition

Aucune donnée.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition

Empêcher le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

bleu

Odeur

typique

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

Seuil olfactif	Aucune donnée.
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Inflammabilité	Aucune donnée.
Limites d'explosibilité	1.86 vol % (limite inférieure d'explosivité) 9.5 vol % (Limite supérieure d'explosivité)
Point d'éclair	Aucune donnée.
Auto-inflammabilité	Aucune donnée.
Température de décomposition	Aucune donnée.
pH	Aucune donnée.
Viscosité	Aucune donnée.
Solubilité	l'eau: insoluble
Coefficient de partage	Aucune donnée.
Pression de vapeur	Aucune donnée.
Densité / poids	densité: 0.22 g/cm ³ (Données relatives aux liquides)
Densité de vapeur	Aucune donnée.
Caractéristiques des particules	Aucune donnée.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées. Stable si utilisé normalement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et si les instructions d'utilisation et de stockage sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs en contact avec l'air. A protéger de la chaleur, des rayons directs du soleil, des flammes et des étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux n'est attendu. En cas d'incendie/d'explosion, des vapeurs/gaz dangereux pour la santé sont libérés.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Remarques
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	par voie orale	DL ₅₀	rat	/	> 5000 mg/kg	/	/
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	par voie cutanée (peau)	DL ₅₀	lapin	/	> 5000 mg/kg	/	/
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	par inhalation	CL ₅₀	rat	4 h	> 4.951 mg/l	/	/
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	par voie cutanée (peau)	DL ₅₀	rat	/	> 3000 mg/kg	/	/

hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	par voie orale	DL ₅₀	rat	/	> 5840 mg/kg	/	/
hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	par voie cutanée (peau)	DL ₅₀	rat	/	> 2920 mg/kg	/	/
hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	inhalatoire (vapeur)	CL ₅₀	rat	4 h	> 25.2 mg/l	/	/
naphta léger (pétrole), hydrotraité	par voie orale	DL ₅₀	rat	/	4951 mg/kg	/	/
naphta léger (pétrole), hydrotraité	par voie cutanée (peau)	DL ₅₀	lapin	/	> 5000 mg/kg	/	/
naphta léger (pétrole), hydrotraité	par inhalation	CL ₅₀	rat	4 h	4.951 mg/l	/	/

Informations complémentaires

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Provoque une irritation cutanée.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Provoque une sévère irritation des yeux.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Peut entraîner une réaction allergique par contact avec la peau.

(e) Effets mutagènes

Pour le produit

type	Espèce	Temps	Résultat	méthode	Remarques
/	/	/	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	/	/

(f) Cancérogénité

Pour le produit

type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	méthode	Remarques
/	/	/	/	/	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	/	/

(g) Toxicité pour la reproduction

Pour le produit

Type de toxicité pour la reproduction	type	Espèce	Temps	Valeur	Résultat	méthode	Remarques

/	/	/	/	/	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	/	/
---	---	---	---	---	--	---	---

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

La substance chimique n'est pas classifiée comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée.

Informations complémentaires

STOT (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) - exposition unique: Peut provoquer une somnolence ou des étourdissements.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

STOT RE – exposition répétée: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) Danger par aspiration

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée.

Effets interactifs

Aucune donnée.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

Autres informations

Aucune donnée.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	organisme	méthode	Remarques
isobutane	CE ₅₀	7.71 mg/L	96 h	algues	/	/	/
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	EL ₅₀	3 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	/
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	LL ₅₀	11.4 mg/L	96 h	poisson	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	/	/
naphta léger (pétrole), hydrotraité	EL ₅₀	22 - 46 mg/L	48 h	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	/

naphta léger (pétrole), hydrotraité	EL ₅₀	> 1000 mg/L	72 h	algues	/	/	/
-------------------------------------	------------------	-------------	------	--------	---	---	---

Toxicité chronique

Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	organisme	méthode	Remarques
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	NOELR	2045 mg/l	28 jours	poissons	<i>Oncorhynchus mykiss</i>	/	/
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	NOELR	1 mg/l	21 jours	crustacés	<i>Daphnia magna</i>	/	/

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

Biodégradation

Pour les ingrédients

Nom	type	degré	Temps	Résultat	méthode	Remarques
hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane	biodégradabilité	%	16 jours	facilement biodégradable	/	déperdition d'oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage

Pour les ingrédients

Nom	médium	Valeur	Température °C	pH	Concentration	méthode
isobutane	log Kow	2.88	20	/	/	OECD 107

Facteur de bioconcentration

Aucune donnée.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée.

Tension superficielle

Aucune donnée.

Adsorption / désorption

Aucune donnée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation n'est pas faite.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance susceptible de causer des troubles endocriniens.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée.

12.8 Informations complémentaires**Pour le produit**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Éviter la pollution. Catégorie de pollution des eaux (WGK) : 2 (auto-évaluation) ; dangereux pour l'eau ;

Pour les ingrédients**isobutane**

La substance n'est pas classée comme persistante, toxique ou bioaccumulable (PBT), à savoir très persistante, très toxique ou très bioaccumulable (vPvB).

hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane

La substance n'est pas classée comme persistante, toxique ou bioaccumulable (PBT), à savoir très persistante, très toxique ou très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination du produit/de l'emballage****Procédé de destruction du produit ou des résidus**

Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. L'élimination doit être effectuée conformément aux réglementations officielles : le remettre à un collecteur/éliminateur/transformateur agréé de déchets dangereux.

Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation. Les codes de déchets doivent être distribués par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

16 05 05 - gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 160504

Procédé de traitement des emballages usagés

Éliminer conformément à la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Livrer les conteneurs complètement vidés aux autorités d'élimination des déchets agréées. Les conteneurs non nettoyés sont classés comme déchets dangereux - ils doivent être manipulés de la même manière que le contenu. La dose est mise sous pression, ne percez pas et ne brûlez pas même après usage.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

15 01 11* - emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Aucune donnée.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Aucune donnée.

Autres recommandations d'élimination

Aucune donnée.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			
AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS

14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
2	2	2	2
			
14.4 Groupe d'emballage			
non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant	non renseigné/insignifiant
14.5 Dangers pour l'environnement			
NON	NON	NON	NON
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Quantités limitées 1 L Dispositions particulières: 190, 327, 344, 625 Instructions d'emballage P207, LP200 Dispositions spéciales d'emballage PP87, RR6, L2 Facteur 2 Restrictions dans les tunnels (D) Classification code 5F	Quantités limitées 1 L EmS F-D, S-U	Limited Quantity, Packing Instructions (Ltd Qty, Pkg Inst) Y203 Limited Quantity, Maximum Net Quantity/Package (Ltd Qty, Max Net Qty/Pkg) 30 kg G Packing Instructions (Pkg Inst) 203 Maximum Net Quantity/Package (Max Net Qty/Pkg) 25 kg Special provisions A145, A167, A802	Quantités limitées 1 L
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI			
-			

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) no. 1272/2008 [CLP]

- Règlement (CE) no. 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

-Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

- 832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) du 19 décembre 1983 (Etat le 1er janvier 2017)

COV - Directive 2004/42/CE

non applicable

Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent

Aucune donnée.

Des instructions spéciales

Catégorie de pollution des eaux (WGK) : 2 (auto-évaluation) ; dangereux pour l'eau. Seveso III, P3a: Aérosols

inflammables.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

La sécurité chimique n'est pas disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

2.2 Éléments d'étiquetage 2.3 Autres dangers 3.2 Mélanges 5.3 Conseils aux pompiers 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage 8.1 Paramètres de contrôle 8.2 Contrôles de l'exposition 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles 9.2 Autres informations 11.2 Informations sur les autres dangers 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien 14. Informations relatives au transport

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

Aucune donnée.

Abréviations et acronymes

ETA - Estimation de la toxicité aiguë
ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEN - Comité européen de normalisation
C&E - Classification et étiquetage
CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n°1272/2008
N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CSA - Évaluation de la sécurité chimique
CSR - Rapport sur la sécurité chimique
DNEL - Dose dérivée sans effet
DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
UA - Utilisateur en aval
CE - Communauté européenne
ECHA - Agence européenne des produits chimiques
Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)
EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)
CEE - Communauté économique européenne
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
FR - Norme européenne
UE - Union européenne
Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)
SEG - Scénario d'exposition générique
SGH - Système général harmonisé
IATA - Association internationale du transport aérien
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac
TI - Technologies de l'information
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée
CCR - Centre commun de recherche
Kow - Coefficient de partage octanol-eau
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
EL - Entité légale
LoW - Liste des déchets (voir <http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm>)
LR - Déclarant principal
F/I - Fabricant/Importateur
EM - État membre
FS - Fiche signalétique
CO - Conditions opératoires

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
JO - Journal officiel
RE - Représentant exclusif
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
CPE - Concentration prédite sans effet
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI - Équipement de protection individuelle
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH
RMM - Mesure de gestion des risques
APR - Appareil de protection respiratoire
FDS - Fiche de données de sécurité
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances
PME - Petites et moyennes entreprises
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(STOT) RE - Exposition répétée
(STOT) SE - Exposition unique
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
NU - Nations Unies
vPvB - Très persist

Texte des phrases H visées au point 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.